



DENK AN MICH

Ferien und Freizeit für Behinderte

DES PLACES DE JEUX POUR TOUS

Objectifs et critères d'évaluation



1. OBJECTIFS

La fondation Denk an mich vise en particulier deux objectifs par le projet *Des places de jeux pour tous*:

- Sensibiliser l'opinion publique et, en particulier, les responsables de places de jeux aux besoins des personnes handicapées
- Améliorer l'accès aux places de jeux publiques aux personnes handicapées

2. ÉVALUATION GLOBALE ,DU GÉNÉRAL AU PARTICULIER'

2.1 Critères d'évaluation:

- Sans obstacles
- Sécurité
- Valeur du jeu, utilisation et aménagement

2.2 Définitions spatiales ,du général au particulier':

- A. Environs immédiats
- B. L'ensemble de la place de jeux
- C. Aires de jeux et zones de détente
- D. Appareils
- E. Aménagement et infrastructure

2.3 Application

En principe, toutes les définitions spatiales de A à E sont examinées à l'aide des critères d'évaluation.

Les **priorités** de l'évaluation reposent sur les exigences de la construction **sans obstacles**. Ces exigences sont résumées aux chapitres 5 et 6 du guide *Des places de jeux pour tous* de la Fondation Denk an mich. Ce dernier peut être commandé auprès de la Fondation Denk an mich (www.denkanmich.ch/spielplaetze/leitfaden/). De plus, la Fondation Denk an mich propose, au besoin, du conseil gratuit sur un projet concret.

Puisque toutes les places de jeux sont soumises aux normes de sécurité en vigueur (cf. point 3.2), leur connaissance est considérée une prémisses. On ne proposera donc aucun conseil quant au thème **sécurité**. Les places de jeux soutenues par la fondation Denk an mich dans le cadre du projet *Des places de jeux pour tous* doivent respecter les normes de sécurité.

La **valeur du jeu, l'utilisation et l'aménagement** d'une place de jeux ne comptent que partiellement parmi les critères d'évaluation dans le cadre du projet *Des places de jeux pour tous*. La fondation Denk an mich souhaite motiver à accorder toutes les places de jeux aux besoins des enfants. Des relations spatiales attentives et l'interaction profonde avec les environs immédiats de la place de jeux – intégration d'éléments préexistants, p.ex. de la nature – influencent grandement la valeur et la créativité du jeu. La valeur du jeu et l'aménagement d'une place de jeux contribuent beaucoup à créer une place de jeux respectueuse des besoins et des enfants.

Le Guide *Des places de jeux pour tous* donne également des explications quant à l'aire de jeux en relation avec l'importance du jeu et avec l'aménagement (www.denkanmich.ch/spielplaetze/leitfaden/).

La commission d'évaluation de la fondation Denk an mich se réserve dès lors, au besoin, de rendre attentif une entité requérante quant à une éventuelle réflexion insuffisante en ce qui concerne ces thèmes.

3. DÉFINITIONS

3.1 Exigences minimales quant aux places de jeux sans obstacles

En février 2013, la Fondation Denk an mich a publié le guide *Des places de jeux pour tous*. Ce dernier formule les exigences quant à la construction sans obstacles sur les aires de jeux (chapitres 5 et 6). On appliquera également la norme SIA 500 et les directives de la brochure ‚Rues, chemins, places‘ du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés.

Les chapitres 5 et 6 du guide se penchent sur les thèmes suivants:

- Raccordement sans obstacles au réseau public
- Réseau de chemins sans obstacles sur la place de jeux
- Accès sans obstacles aux éléments de jeu
- Aides à l'orientation - orientation tactile, visuelle, acoustique et olfactive (odorat)
- Accès sans obstacles et utilisation sans restriction de l'infrastructure et de l'équipement
- Éléments de jeu pour tous – que signifie cela?

- > Référence au guide *Des places de jeux pour tous*: www.denkanmich.ch/spielplaetze/leitfaden/
- > Commander la brochure ‚Rues, chemins, places‘: www.hindernisfrei-bauen.ch
- > Commander la norme SIA 500: www.sia.ch/shop

3.2 Sécurité

La sécurité de la place de jeux est garantie en observant les normes en vigueur (SN EN 1176 et 1177), la brochure spécialisée sur les places de jeux du bpa, et les indications du fabricant des appareils. Les haies, enclos et accès font partie de la place de jeux.

Il faut préciser que la sécurité de l'exercice d'une place de jeux n'est assurée que par un entretien périodique adéquat. Conformément aux normes SN EN 1176 et au document du bpa quant aux places de jeux, cela implique:

- Au moins un contrôle visuel hebdomadaire: elle porte sur les saletés, les parties d'appareils manquantes ou mal fixées comme p.ex. parapets, échelons, liaisons etc.
- Au moins un contrôle du fonctionnement des appareils tous les trois mois: cette inspection examine en détail le fonctionnement sûr de tous les appareils, mais aussi l'usure des liaisons et autres parties d'appareils.
- Au moins un contrôle détaillé annuel: celui-ci a l'objectif d'examiner la sécurité d'exercice de l'installation. Il s'agit d'abord des contrôles des fondations, des pourritures des parties en bois et de la stabilité des appareils.

Le propriétaire de l'installation doit documenter l'accomplissement de la maintenance au moyen d'un rapport annuel à l'intention des responsables communaux de la sécurité. La Fondation se réserve le droit de vérifier l'accomplissement de l'entretien auprès des projets qu'elle soutient, par échantillonnage aléatoire.

- > bpa, Bureau de prévention des accidents: www.bfu.ch
- > Commander la brochure spécialisée sur les places de jeux du bpa: www.bfu.ch/PDFLib/1141_43.pdf
- > Commander les normes SN EN 1176: www.beuth.de

3.3 Importance du jeu, exercice et aménagement

L'objectif de l'aménagement des places de jeux en général et en particulier de celles du projet *Des places de jeux pour tous* consiste à organiser des espaces libres à haute valeur de jeu, de découverte et de communication. Un jeu plein de fantaisie en interagissant avec l'environnement est un élément essentiel du développement des enfants. L'aménagement des places de jeux dépasse la pure mise en place d'appareils de jeux conformes aux normes. Les places de jeux offrent donc une valeur de jeu élevée, lorsqu'elles sont aptes à stimuler plusieurs perceptions sensorielles et mouvements. La distinction peut être faite entre:

- Mouvement
- Construire et aménager
- Percevoir et découvrir
- Communiquer et se ressourcer

-> Référence au guide *Des places de jeux pour tous*: <http://www.denkanmich.ch/spielplaetze/leitfaden/bestellung/>

En collaboration avec le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés et le Bureau de prévention des accidents (bpa). Avec le soutien du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH).